



**Service de l'assurance-maladie**

Rte de Frontenex 62  
1207 Genève  
Tél. 022 546 19 00  
Fax 022 546 19 19

# Demande de subside 2022

## Pour les personnes qui ont pris domicile à Genève en 2021 ou en 2022

<b>1. Données personnelles</b>	
Nom	.....
Prénom(s)	.....
Date de naissance	.....
Adresse	.....
Téléphone	.....
Assureur LAMal en 2022	.....

<b>2. Données concernant les membres de la famille</b>				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2022
Conjoint(e)/Partenaire	.....	.....	.....	.....
Enfant(s) à charge	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

<b>3. Données concernant le concubinage</b>	
Faites-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e). Sa signature est obligatoire dans la rubrique 10 pour la consultation de sa situation financière.	
Nom .....	Prénom ..... Date de naissance .....

<b>4. Informations relatives à l'arrivée à Genève</b>	
Date de l'arrivée à Genève : .....	Provenance : autre canton <input type="checkbox"/> étranger <input type="checkbox"/>

<b>5. Revenus 2022</b>				
- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point par oui ou non.				
- Si vous êtes marié(e), en partenariat enregistré ou vivez en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes.				
	<b>Demandeur(eresse)</b>		<b>Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)</b>	
5.1. Salaire - Indemnités chômage, accident ou maladie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....
5.2. 13 <sup>ème</sup> salaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....
5.3. Allocations familiales	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....
5.4. Pensions alimentaires perçues	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....
5.5. Rentes AVS / AI – 2 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> pilier	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Montant .....

<p><b>6. Pensions alimentaires versées en 2022</b></p> <p>Versez-vous des pensions alimentaires sur la base d'un jugement de séparation/divorce ou d'une convention ratifiée par un tribunal ? Si oui, quel est leur montant mensuel ?</p>	<p>.....</p>	<p>.....</p>
--	--------------	--------------

<p><b>7. Fortune 2022 en Suisse et à l'étranger</b></p>		
<p>- Vous devez <u>obligatoirement</u> remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0. Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0. En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 9.</p>		
	<p><b>Demandeur(eresse)</b></p>	<p><b>Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)</b></p>
<p>7.1. Montant de la fortune brute mobilière (solde des comptes bancaires et/ou postaux)</p>	<p>.....</p>	<p>.....</p>
<p>7.2. Montant de la fortune brute immobilière (indiquez la valeur du bien immobilier)</p>	<p>.....</p>	<p>.....</p>
<p>7.3. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires</p>	<p>.....</p>	<p>.....</p>

**8. Documents à joindre impérativement** (du couple pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Aucune demande ne pourra être traitée en leur absence) :

- Justificatifs des revenus des six derniers mois : décomptes mensuels de salaire, indemnités chômage/accident ou maladie, attestations de rentes et allocations.
- Pensions alimentaires versées ou perçues : jugement de séparation/divorce ou convention dûment ratifiée par un tribunal, accompagné des justificatifs de vos versements.
- Fortune mobilière : soldes des comptes bancaires/postaux récents.
- Fortune immobilière : attestation de la valeur fiscale des biens immobiliers que vous possédez en 2022, en Suisse et à l'étranger, justificatifs des dettes hypothécaires.

**9. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes**

**Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP)** : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

**10. Par sa signature, chaque personne soussignée :**

- délègue l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie à communiquer son RDU à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside,
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

<b>Demandeur(eresse)</b>	Genève, le.....	Signature .....
<b>Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)</b>	Genève, le.....	Signature .....

**Informations importantes :**

Dans le cadre de l'entraide administrative prévue dans le dispositif RDU, le SAM peut être amené à demander ou à transmettre à d'autres services ou institutions faisant partie de ce dispositif des pièces ou des informations que vous lui avez fournies.

Le droit au subside sera calculé par le SAM sur la base du revenu actualisé. Un contrôle automatique sera effectué deux ans plus tard, lorsque le RDU fiscal sera connu. S'il s'avère que le RDU fiscal ne donnait pas droit au subside, celui-ci sera considéré comme indûment perçu et devra être restitué.

**TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE**